
Compte-rendu réunion Skype du 24/02/2014

Règlements et Handicap

Présents :

Frédéric LOYARTE (DNH)
Bernard SOJKA (DNH)
Adrien HERVAIS (DNH)
Aurélie DACALOR (Bureau et commission juridique)
Gérard HERNANDEZ (DNA)
Jordi LOPEZ (CT)

Eléments de contexte :

Cette réunion s'est tenue à la demande de la Direction Nationale du Handicap afin d'échanger des points de vue entre cette commission et les commissions compétentes concernant nos règlements. La DNH a beaucoup insisté sur le fait que cette réunion est une première approche entre nos diverses commissions afin de déblayer le terrain en amont sur tout sujet qui pourrait bloquer lors des réunions ultérieures avec prise de décision.

La réunion :

La réunion démarre à 20h35 sur le recensement des entités liées au handicap et leur lien avec les fédérations nationales et internationales. On peut résumer cela dans le tableau suivant :

Type de handicap	Niveau International	Niveau Fédéral
Aveugles et mal-voyants	IBCA	A.E.P.A.
Sourds et Muets	ICCD (ex ICSC)	Personne ne s'en occupe
Personnes à Mobilité Réduite	IPCA	Personne ne s'en occupe
Autres (Handicap moteur, autistes, etc ...)	Personne ne s'en occupe	Personne ne s'en occupe

Il y a lieu de dénombrer le nombre de personnes relevant de chaque type de handicap par club, Comité et Ligue mais aussi inciter les handicapés ne connaissant pas notre pratique à venir rejoindre nos rangs. A priori, les handicapés joueurs de compétition représentent moins de 5 % de l'ensemble des licenciés A.

Concernant certaines formes de handicap, on notera qu'il n'existe aucune structure pouvant les accueillir. Il faudra remédier à ce souci et il est proposé de créer des coquilles vides qui devraient ensuite être pourvues.

Enfin, il est fréquent de trouver parmi les joueurs handicapés des personnes relevant de deux handicaps. L'AEPA accueille ainsi des personnes victimes de troubles autres que visuels ...

La réglementation adoptée par la fédération anglaise a été mise en avant, sachant que les

propositions faites par notre DNH se basent notamment sur ce dernier travail, bien que légèrement assouplies.

Pourquoi demander à inclure dans nos règlements tout un volet concernant les joueurs handicapés ?

Tout simplement parce que, actuellement, les règlements de la FIDE, comme ceux de la FFE, n'apportent pas de réponse à certaines situations, notamment celles concernant les clubs dépourvus d'accès pour une certaine catégorie de joueurs handicapés.

Que ce soit au niveau des Règles du Jeu, comme du travail des arbitres quand ils sont confrontés à des situations concernant les joueurs handicapés la DNA ne dispose de pas grand chose. La DNH se propose de lui fournir un ensemble de fiches "pédagogiques" et de mémos rédigés par des spécialistes afin que les arbitres soient d'une part informés et qu'il ne soient pas désarmés devant certaines situations "originales". La DNH a confié cette tâche à M. Stéphane Chéron.

Concernant la grande majorité des articles du document H01 proposé par la DNH

Gérard Hernandez a signalé qu'il y a certaines redondances entre les propositions de la DNH et des articles des règles du jeu, où les joueurs handicapés ne sont pas dissociés des joueurs non handicapés. Ils sont censés profiter de la même réglementation.

Les points de vue divergent à ce sujet... mais les textes qui sortiront du Congrès de Tromsø lors de l'été 2014 fixeront dans le marbre certaines situations passées actuellement sous silence.

B. Sojka remet à chacun un exemplaire du compte-rendu des travaux de la Commission de la FIDE qui s'est tenue à Dresde en 2013.

La DNH estime qu'il valait mieux insister sur un texte propre à la FFE, sans avoir peur des redondances.

Le président de la CT pense qu'au minimum, il faudra reformuler l'article 9, qui reste ambigu sur les responsabilités de l'organisateur du tournoi ou de l'entourage du joueur, et l'article 10, car selon les sujets, c'est la CT qui doit être sollicité ou alors la DNA, voire la CAS.

Pour tous ces aspects, la DNA devra nous éclairer car il s'agit ici de légiférer pour l'ensemble des compétitions homologuées (y compris les tournois individuels organisés partout en France).

Pour les compétitions fédérales, la DNH a beaucoup insisté sur le fait qu'elle ne cherche pas à "sanctionner" à tout prix les clubs, bien souvent dépendants des locaux que leur Mairie veut bien leur allouer. Les propositions de la DNH cherchent plutôt à fournir un cadre applicatif aux directeurs de groupe pour qu'ils puissent s'en servir quand ils seront alertés sur la présence d'un joueur handicapé dans une équipe. Le document H01A est d'ailleurs un modus operandi plus qu'un règlement.

Le président de la CT, concernant H01A, signale que la procédure standard pour recenser les

équipes comportant des joueurs handicapés reste très approximative car les infos envoyées en mai, qui peuvent donc influencer sur le calendrier réalisé par le directeur de groupe, peuvent ne plus être d'actualité quelques mois plus tard. On verra si l'on doit modifier légèrement ce point, mais la DNH a beaucoup insisté sur la nécessité de faire au minimum un travail de recensement afin de mieux gérer le calendrier ensuite. B. Sojka se chargera de cette consultation.

Inclure ces informations dans un bulletin d'inscription serait plutôt un repère pour les directeurs de groupe, qui pourront à leur tour peaufiner leur calendrier en échangeant avec les clubs concernés. A priori, le nombre de directeurs de groupe qui pourraient être impactés par cette gestion supplémentaire, a été estimé par la DNH à 2%.

Le seul objectif étant de permettre aux joueurs handicapés de pouvoir disputer les rencontres par équipes dans des lieux accessibles, il est suggéré d'organiser la rencontre dans les locaux du club qui dispose de moyen d'accès et à défaut dans ceux de celui qui compte le joueur handicapé... mais bien entendu, afin de garder un équilibre au niveau des déplacements des équipes, des solutions intermédiaires devraient être trouvées.

Qu'est un joueur handicapé ?

Question qui n'est pas anodine: il ne faudrait pas qu'il y ait des abus et que certains joueurs ou équipes profitent de la situation pour obtenir un quelconque avantage. La DNH travaille sur ce dossier, qui n'est pas évident car tous les handicaps ne se valent pas au moment de jouer une partie d'échecs.

La DNH serait favorable à donner à ses textes une place indépendante dans l'ensemble des règlements, et à éviter de les inclure comme simple « annexe » de l'existant.

Indépendamment du thème de la réunion :

- Il a été suggéré de revoir la classification de tous les textes réglementaires fédéraux pour les rendre plus faciles à consulter. Une classification unique et numérotée avec des codes (un peu dans le genre du Handbook de la FIDE).
- D'autre part, en terme de source, il convient de regrouper les textes anciens voire obsolètes pour avoir des éléments de jurisprudence ou historiques dans le cadre de la reproduction de faits avec comparaison des éléments de contexte.

La réunion s'achève vers 22h20 .

bs